RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET : MISSION D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DANS LE CADRE DE LA RESTAURATION DES GRANDS DÉCORS DE L'ESCALIER D'HONNEUR DE L'HÔTEL DE VILLE DE VINCENNES

DÉCISION N° DM-26-422

EN DATE DU 09 NOVEMBRE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-26-223 en date du 31 mars 2026 déléguant Monsieur Alain BEUZELIN, Adjoint au Maire, chargé de l'habitat, de l'urbanisme, des équipements publics, et des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT le projet de la ville de Vincennes dans la mission d'accompagnement technique dans le cadre de la rénovation des décors peints de l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT le besoin d'installer un échafaudage complexe autoportant pour la réalisation des travaux de rénovation, et donc la nécessité de vérifier au préalable la capacité portante du bâtiment à recevoir une telle structure ;

CONSIDÉRANT l'offre du bureau d'études structure Atelier Ergon Ingenierie dont le siège social est situé au 168-170, rue Saint Denis – 75002 PARIS

D É C I D E

DE SIGNER un contrat avec l'entreprise Atelier Ergon Ingenierie, représentée par Monsieur Houssem DLALA, Président.

Le présent marché est d'un montant de 9 500.00 € HT (11 400,00 € TTC)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20261109-lmc1H14798H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/11/2026
Date de Publication : 09/11/2026

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, de l'habitat, des équipements publics et des ressources humaines,

Signé

Alain BEUZELIN

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20261109-lmc1H14798H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/11/2026
Date de Publication : 09/11/2026